Modane, le 25/03/2024

# ALLOCATION ABONNEMENT SUPPORTERS SPORTS

# POUR LES SALARIES

Le CSE participe financièrement aux frais engagés par **les salariés** pour **un abonnement par an** à des rencontres sportives (basket, football, hand-ball, rugby, volley, tennis etc…) dans le cadre des championnats français ou étrangers.

Conditions :

- Le salarié doit présenter **obligatoirement,** une photocopie de son **titre d'abonnement nominatif** et **une facture nominative avec adresse** indiquant le montant payé.

- La participation du CSE est de **100 % du montant** avec un maximum de **60 Euros** pour les salariés SFTRF

Renseignements à remplir :

Nom du salarié :……. Prénom :……

Poste de travail :……

Abonnement :……

Pris au Club de :…… Saison : 2024/2025

Montant payé par le salarié :……..Euros.
Participation du CSE :……..Euros.

Signature du salarié

Date